

# Département de l'Indre

**Enquête publique relative au projet d'implantation porté par la Société Energie Parnac « les cinq routes » d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de dix hectares au lieu dit « les cinq routes » commune de PARNAC.**



*(Crédit photo : BPCM)*

## Rapport d'enquête

**Enquête publique ouverte du mardi 2 mai 2023 à 9 heures  
au vendredi 2 juin 2023 à 17 heures en Mairie de PARNAC.**

## **Généralités**

### **Cadre du projet :**

Le projet est porté par la société Energie PARNAC les cinq routes SAS, filiale de WPD SOLAR France.

Producteur indépendant d'électricité d'origine renouvelable depuis 1996, le groupe WPD a construit plus de 5 GW de production électrique d'origine renouvelable et emploie aujourd'hui plus de 3200 personnes dans 28 pays.

Le groupe WPD développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables dans le respect de l'environnement, en intégrant très en amont les associations de protection de l'environnement, les acteurs socioéconomiques et la population.

WPD est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'état, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrains.

### **Objet de l'enquête :**

Enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 10 ha au lieu dit les cinq routes sur la commune de PARNAC

### **Cadre juridique :**

- Code de l'environnement.
- Code de l'urbanisme.
- Demande de permis de construire N° PC 036 150 22 S0006 déposée le 22 juillet 2022 par Energie Parnac Les Cinq Routes.
- Avis de l'autorité environnementale.

### **Le projet :**

Le projet de Parnac Les Cinq Routes concerne l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol de 3.85 ha (surface clôturée) sur une emprise maîtrisée de 11.4 ha, il est situé sur des parcelles enfrichées et partiellement exploitées par un agriculteur, à PARNAC, au sein d'une zone dédiée aux activités économiques sur la Commune. PARNAC se situe à l'extrême sud du département de l'INDRE, sur la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Les parcelles concernées sont localisées au lieu dit les Cinq Routes sur le flanc est de l'autoroute A 20.

## **Le dossier comprenait :**

L'Arrêté préfectoral du 20 avril 2023

La délibération de la commune de Parnac

Le permis de construire

L'avis des services :

CDPENAF, Enedis, GRT gaz, avis du Maire, AR saisine de l'AE (DREAL), SDEI, SDIS, préfet de région (AR), Préfet de région (notification), Arrêté Préfet de région,

La demande de permis de construire

Les compléments de la demande de permis de construire

Le résumé non technique

L'étude d'impact

Le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur

Ce dossier et le registre d'enquête étaient à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de PANAC et sur le site internet des services de l'état de la préfecture de l'INDRE à l'adresse suivante :

[www.indre.gouv.fr/Publications/Enquêtes-Publiques-autre-que-ICPE](http://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquêtes-Publiques-autre-que-ICPE)

## **Organisation de l'enquête**

Le 30 mars 2023, Monsieur le Président du tribunal Administratif de Limoges me désignait pour mener cette enquête publique.

Le 20 avril 2023, Monsieur le Préfet de l'Indre prenait un arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Le 25 avril 2023, je me suis déplacé à PARNAC pour rencontrer Mme le Maire, et, ensuite, le porteur de projet qui m'a présenté le projet, et nous nous sommes déplacés sur les lieux d'implantation.

L'avis d'enquête a été affiché au panneau habituel de la commune et sur quatre panneaux aux alentours du périmètre d'implantation.

L'avis d'enquête a été publié dans le journal la Nouvelle République le 15 avril et le 6 mai 2023.

L'avis d'enquête a été publié dans le journal la Nouvelle République Dimanche le 16 avril et le 7 mai 2023

Les publications quinze jours avant le début de l'enquête et après le début de l'enquête ont été respectées.

## **Déroulement de l'enquête :**

Quatre permanences ont été programmées pour cette enquête publique :

Le mardi 2 mai de 9 à 12 heures.

Le vendredi 12 mai de 14 à 17 heures.

Le mardi 23 mai de 9 à 12 heures.

Le vendredi 2 juin de 14 à 17 heures.

Le vendredi 2 juin 2023 à 17 heures l'enquête étant terminée, j'ai clos le registre d'enquête et l'ai emporté.

Je n'ai reçu aucune visite lors des trois premières permanences.

Un mail de la société COLAS est arrivé le 17 mai sur la boîte mail dédiée.

Au cours de la dernière permanence, à mon arrivée, peu avant 14 heures, deux courriers m'ont été remis :

Lettre (N°1) de Mme DEJOIE Christine, qui se déclare à titre personne, favorable au projet et sollicite la mise en place d'une clôture, d'un portail, et d'une haie en limite de sa parcelle ZE90 qui jouxte l'emprise du projet.

Lettre (N°2) de M DEJOIE Aurélien, favorable au projet, sollicite également une clôture et un portail sur sa parcelle ZE88.

J'ai reçu ensuite la visite de M AUCHARLES Gérard qui s'oppose à l'utilisation de terres cultivées pour la réalisation de ce projet. (Observation sur registre).

Puis M et Mme HERNANDEZ m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant le bruit éventuel des transformateurs, le risque de reflets vers leur habitation proche du projet, ils souhaitent la mise en place de haies hautes pour pallier à ce risque !(observation sur registre)

M KING Nicolas est venu déposer une lettre pour exprimer l'inquiétude concernant particulièrement la biodiversité, l'utilisation d'une parcelle boisée, et, l'entretien sans herbicide et si possible en pâturage avec des brebis. (lettre N°3)

Et, en fin de permanence, une lettre de Mme DEJOIE Christine Maire de PARNAC qui précise, l'importance du chemin qui doit être déplacé pour la réalisation du projet, et, que le futur tracé soit propice à la promenade et harmonisé avec le chemin existant. (lettre N°4)

Ci après, copie du mail, des lettres et des observations registre.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Indre.

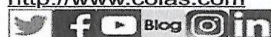
Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



**Gérard ROLLIN**  
Chef de service commercial Eolien et Solaire  
Tél. 06 61 09 09 27  
[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>



Christine DEJOIE  
2 des Cinq Routes  
36170 PARNAC

Reçu le 2 juin 2023 à 14h  
C.E. B. Baudouin



Parnac,  
le 2 juin 2023.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

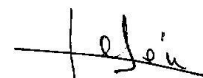
Je suis propriétaire de la parcelle ZE 90  
qui porte le projet de centrale photovoltaïque  
au sol sur 5 Routes commune de Parnac.

Je suis favorable au projet.

Je demande une compensation du fait  
de la proximité de ce dernier, à savoir :

- une clôture le long de mon champ avec  
un portail de 6 mètres délimitant la  
parcelle ZE 04 / ZE 91 de la mienne.
- une haie bocagère avec des arbustes adaptés  
au sol.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur,  
mes salutations distinguées



Amélie DEJOIE  
9 les Cinq Routes  
36170 Parnac

Reçu le 2 juin 2023 à 14h

CE. B. Gaudreau



Parnac  
le 2 juin 2023

(2)

Monsieur,

Je suis favorable au projet de centrale  
photovoltaïque à côté de mon domicile.  
J'adhère avec la société WPD dans le  
cadre de l'installation de ce projet  
clôturée ma parcelle ZE88 en incluant  
un portail le long de la route.

Cordialement



Reçu le 2 juin 2023 à 16h08

C.F. B. GAUDINOT



14 Le Quéru

36170

Parnac

France

2 juin 2023

3

L'Inspecteur de l'enquête publique

Projet photovoltaïque de Parnac les 5 Routes

M/Me

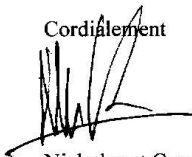
Nous habitons près de les 5 Routes à Parnac. Nous avons vu les documents concernant ce projet. Notre inquiétude est si les mesures de wpd pour développer la biodiversité du site sont vraiment suffisant pour remplacer la perte du terrain boisé existant. Dans notre expérience le temps pour développer les haies et les nouveaux arbres est longue et qu'il faut beaucoup d'entretien pour achever un bon résultat. Il nous semble que c'est meilleur de conserver plus des arbres existants.

Nous acceptons que beaucoup des arbres existants sont dans un mauvais état mais le groupe d'arbres existants dans un couloir entre la limite ouest du site et le cœur du site sont très importantes et il serait mieux si ce couloir est plus large. Il y a un problème dans cette région avec le vent qui tombent les arbres isolés. Nous sommes propriétaires des terrains boisés où nous avons ce problème surtout avec les charmes et les frênes. Nous pensons la même sur les propositions sur les limites sur le nord, est et sud du site ou il serait meilleur de développer une bande écologique d'une largeur de 50 mètres minimum autour du site avec un combinaison de haies et terrains boisés.

Notre autre concerne est avec l'entretien des espaces de couloir entre les panneaux solaire. La meilleure méthode est le pâturage avec les brebis mais il n'y a pas beaucoup de brebis sur les fermes voisines. Nous connaissons les projets de panneaux solaires aux Pays de Galles où cette méthode a été utilisé. L'utilisation d'herbicide ne serait pas acceptable à cause de l'empoisonnement des espèces et la réduction de la biodiversité. Le fauchage est difficile si les couloirs sont trop étroits et coûte très cher.

Il nous semble qu'il y a les façons d'améliorer le projet au profit de l'environnement.

Cordialement



Nicholas et Carol King

Reçu le 2 juil. 2023 à 16h20  
C.E. B. GAUDRON

**MAIRIE DE PARNAC**

1 route de Saint Benoit

36170 PARNAC

TEL : 02 54 47 52 06

Mail : [parnac.mairie@wanadoo.fr](mailto:parnac.mairie@wanadoo.fr)

Le 02 juin 2023

(4)

A l'attention du commissaire enquêteur

**Objet :** enquête publique centrale photovoltaïque au sol « Les 5 Routes » PARNAC

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant le projet cité en objet, il est proposé de supprimer une partie de chemins existants et d'en créer de nouveaux en contournements de ce projet.

Or, les chemins actuels sont très fréquentés et il importe que le projet photovoltaïque ne dévalorise pas le paysage, seule richesse du secteur.

Aussi, dans le cadre de la réalisation de ce projet, il est proposé que l'entreprise réalise un chemin de contournement du parc photovoltaïque ainsi que ses travaux annexes (haies, busages,...) qui soit d'une part propice à la promenade et d'autre part harmonisé avec le reste du chemin de promenade qui rejoint le chemin cadastré ZE089 auquel l'entreprise pourra également participer.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire  
**Christine DEJOIE**





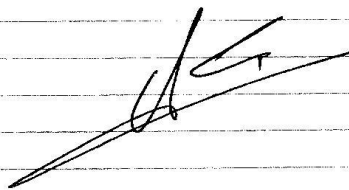
V. BUCHARLES Gérard. 1 les 5 Routes. 36170

Ce que nous faisons des terres agricoles aujourd'hui préfigure ce que nous mangerons demain.

En 70 ans, la France a perdu 12 millions de terres agricoles. Entre 1982 et 2018, les espaces artificialisés ont augmenté de 72% en France métropolitaine.

Mais en avons un exemple au 5 Routes (Astorouale A20 et regard hier pour les sols secs)

En conclusion, il serait temps que les gens et en particulier les élus locaux deviennent raisonnables.



Vu CE B. G. AUGROS

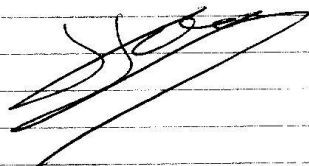


M<sup>me</sup> Hernandez Sylvie. 7 les cinq Routes 36170

Inquiétude sur le bruit généré par le transformateur.

Problème visuel inquiétude sur les reflets par rapport à l'exposition des Tables et de notre maison.

Souhait de Haies Hautes de façon à cacher les Tables.



Vu CE B. G. AUGROS



Le mardi 6 juin, j'ai remis le procès verbal de synthèse, conformément à l'article 4 de l'Arrêté préfectoral. (document en annexe).

Le porteur de projet m'a communiqué son mémoire en réponse a ce PV de synthèse dans les délais réglementaires.  
(document en annexe)

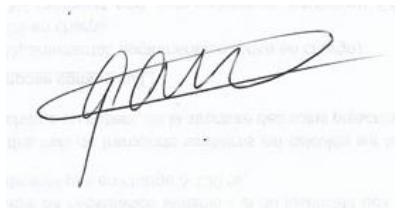
Ce rapport accompagné des conclusions et avis, est remis ce jour à **Monsieur le Préfet de l'Indre**

Sont joints à ces documents :

Le registre d'enquête, les documents reçus en Mairie de PARNAC, le procès verbal de synthèse et le mémoire en réponse.

Le blanc le 28 juin 2023

Bernard Gaudron  
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BG', is written over a faint, repeating watermark of the text 'Commissaire enquêteur'.